



Promesse de vente signée vendeur annule la vente quel recours?

Par **marymartin**, le **20/06/2013** à **11:34**

Bonjour

Nous avons trouver un appartement à vendre. Nous nous sommes mis d'accord avec la propriaitaire sur le montant de la vente. Nous avons rédiger une promesse de vente sur laquelle nous avons inscrit les descriptifs de l'appartement les coordonnées du vendeur et de l'acheteur et le montant de la vente. La propriaitaire a signée la promesse. Elle vient de nous dire que finalement elle souhaite le remettre en vente 20.000euros de plus. Avons nous un recours possible?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **20/06/2013** à **11:52**

Bonjour,

Bien sur que vous avez un recours car ce document engage bien le vendeur qui est obligé de le respecter.

Il faut bien vérifier avant si, par exemple, une date de validité est indiquée et si cette date n'est pas dépassée...

Par **marymartin**, le **20/06/2013** à **12:12**

Merci!

Ce qui m inquiette c'est que nous avons fait une promesse de vente en indiquant seulement les caractéristique du bien, et que Mme X s engageait a nous vendre l appartement a tel prix. Elle a signée ce papier et nous aussi. Elle ne nous répond plus au téléphone....je ne sais pas ce que je peux faire...

Par **janus2fr**, le **20/06/2013** à **13:14**

Vous pouvez voir avec votre notaire qui saura vous conseiller pour la marche à suivre.